6ème étape · Les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI)

Pour obtenir la fibre optique, chaque habitant et entreprise doit prendre contact avec un FAI présent sur le réseau du Département de la Haute-Saône. C'est avec le FAI choisi qu'il convient de contractualiser un « abonnement fibre ». En préalable à toute demande d'abonnement fibre, vous pouvez vous assurer de votre éligibilité sur le site internet **www.hautesaonefibre.fr**.

RAPPEL

Le réseau construit en Haute-Saône est ouvert à la libre concurrence. Chaque habitant peut choisir de contractualiser avec le FAI de son choix.

7ème étape · Le raccordement

À l'issue de la signature de votre abonnement avec le FAI de votre choix, celui-ci se chargera de prendre les informations techniques nécessaires à la préparation de votre raccordement, de raccorder votre habitation ou entreprise à la fibre, d'installer votre box « fibre » et de vous délivrer le service internet commandé.

C'est prêt, à vous les joies et les plaisirs du très haut débit !

IMPORTANT

Il est impératif de rester en lien avec le FAI durant toutes les étapes (prise d'abonnement, raccordement, installation box, service internet, SAV,...). Il est l'unique interlocuteur des usagers du réseau.

Bien préparer son raccordement en amont, les questions à se poser :

- Quel cheminement suivra ce nouveau câble fibre à l'intérieur de la maison pour atteindre la Prise Terminale Optique (PTO) ?
- Vérifier le cheminement extérieur aérien sur sa propriété : besoin d'élagage ?
- Vérifier le cheminement souterrain sur sa propriété : gaines cassées ou bouchées ?

Tous les travaux (élagage, changement ou réparation de gaines) sur le domaine privé sont à la charge du propriétaire de l'habitation ou de l'entreprise.

CAS PARTICULIER

Pour certaines habitations isolées et très éloignées du réseau (cas très spécifique concernant moins de 1% des habitations), les infrastructures (tirage du câble et pose des PBO en domaine public) ne seront finalisées que lorsque l'habitant contractualisera un abonnement fibre. Pour ces cas particuliers, les logements seront éligibles à la fibre même si le réseau n'est pas encore visible « devant la maison » comme sur les autres parties du territoire.